



Comme vous le savez, les mois de mai et juin sont les mois des déclarations fiscales. Concernant l'impôt sur le revenu les règles ont été révisées récemment et vous avez jusqu'au 30 mai 2011 à minuit pour déposer vos formulaires papier (quelques jours de plus par internet). Concernant l'ISF, la réforme de la fiscalité vient compliquer un peu la donne ; la date de déclaration est susceptible d'être repoussée à septembre et les règles de calcul quelque peu modifiées.

Bonne lecture et à très bientôt !

Economie et marchés

Contexte :

L'accélération de la croissance économique mondiale observée début 2011 semble donner des signaux plutôt mitigés.

Aux Etats-Unis, l'activité économique a sensiblement ralenti au 1^{er} trimestre.

En Europe, l'industrie semble plafonner. Le taux de chômage moyen en Europe demeure élevé à 9,9%. La dégradation de l'environnement économique mondial a de multiples causes :

- la première est la hausse du prix du pétrole et des matières premières qui ampute le pouvoir d'achat des ménages et les marges des entreprises,
- la deuxième est le risque d'inflation et son impact sur la politique monétaire. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne a relevé de 0,25 point ses taux à 1,25% et laisse la porte ouverte à de nouvelles hausses. La conséquence est un renchérissement de l'euro face au dollar qui pénalisera nos exportations,
- la dernière cause est la mise en place des programmes d'austérité budgétaire qui réduisent les dépenses publiques et accroissent la fiscalité des ménages et des entreprises. Ces signaux de ralentissement de la croissance pourraient entraîner des reculs passagers sur les marchés.

INDICES ET TAUX :

INDICES OBLIGATAIRES	Niveau au 06/05/2011	Niveau au 31/12/2010
OAT 10 ans (ETAT France)	3,50%	3,36%
BOND 10 ans (US)	3,15%	3,29%
INDICES MONETAIRES		
Eonia Jour le Jour (France)	0,59%	0,82%
Euribor 3 mois (France)	1,42%	1,01%
Euribor 1 an (France)	2,15%	1,51%
CHANGES		
EURO/DOLLAR	1,4319	1,3387

INDICES BOURSISERS	Niveau au 06/05/2011	Evolution depuis le 31/12/2010
CAC 40 (France)	4058,01	6,66%
DAX (Allemagne)	7492,25	8,36%
DJ Eurostoxx 50 (Euro)	2952,90	5,73%
DOW JONES (US)	12638,74	9,17%
NASDAQ (US)	2827,56	6,58%
NIKKEI 225 (Japon)	9859,20	-3,61%
HANG SENG (Chine)	23159,14	0,54%

Sommaire de ce numéro

Economies et marchés : contexte, indices et taux	Page 1
Allocations d'actifs Et réforme de la fiscalité du patrimoine	Page 2
Réforme suite : ISF et donations	Page 3
Focus plafonnement des niches fiscales	Page 4



Gestion patrimoniale et financière

Rond point la Pardieu 63000 Clermont-Fd

Siège : 128 rue La Boétie 75 008 Paris

Tél : 04 69 98 10 10 / Fax : 04 69 98 10 11

Mobiles : 06 77 24 40 69 / 06 80 31 73 63

Courriel : contact@axynefinance.fr

Site internet : axynefinance.fr

Allocation d'actifs

Dans ce contexte toujours incertain sur l'ensemble des variables économiques (croissance, inflation), aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents (Chine, ...), il est nécessaire d'envisager les investissements avec réactivité et sélectivité.

Les **marchés actions** restent encore attractifs et il est intéressant de se positionner sur tout repli des marchés.

Quant aux **obligations**, il faudra rester relativement prudent dans un environnement où les taux sont susceptibles à l'avenir de s'orienter à la hausse. Le maintien des taux directeurs de la Banque centrale européenne sur des niveaux proche de 1,25% apportera encore peu de rendement sur les produits **monétaires** à court terme (OPCVM monétaires, Comptes à terme (CAT), Certificats de dépôt Négociables (CDN)).

Réforme de la fiscalité du patrimoine : ISF et donations : les règles du jeu vont changer dès 2011

Les nombreux débats actuels sur la réforme de la fiscalité du patrimoine devraient modifier la donne dès 2011. L'ISF, le bouclier fiscal et les donations seraient les premiers concernés. A l'heure où nous éditons cette newsletter, le *conditionnel* est donc de mise puisque nous vous soumettons une première lecture du projet de loi dévoilé le **11 mai en Conseil des Ministres**. L'ensemble de ces propositions pourront faire l'objet d'amendements à l'occasion du débat parlementaire qui se tiendra en juin et donc être modifiées. Ces mesures ne seront bien entendu applicables qu'à compter du vote définitif de la loi, que le gouvernement envisage d'entériner avant le 14 juillet.

ISF et bouclier fiscal :

En 2011 :

- La première tranche de l'ISF serait supprimée. 300 000 contribuables devraient échapper à l'ISF dès cette année. Il s'agirait des patrimoines compris entre 800.000 et 1.3 millions d'euros.
- Les assujettis à l'ISF ayant un patrimoine supérieur à 1.3 millions € paieront leur impôt **selon l'ancien barème** (il n'y a donc pas de modification pour ces contribuables)
- La déclaration d'impôt pourra être adressée jusqu'au **30 septembre 2011**.

En 2012 :

- **Le bouclier fiscal**, qui plafonne aujourd'hui les impôts directs d'un contribuable à 50 % des revenus serait **supprimé**. Il en serait de même pour le plafonnement de l'ISF (85 % des revenus). Pour le bouclier fiscal, il continuerait donc un an, à condition de l'auto-liquider : les intéressés devraient déduire eux-mêmes le montant du bouclier de celui de l'ISF en 2012. La situation des bénéficiaires actuels du bouclier fiscal de condition modeste serait prise en compte par la mise en place d'un dispositif de plafonnement de la taxe foncière en fonction des revenus.

- **L'ISF** serait lui aménagé et allégé.

Il est envisagé une transformation du barème, une taxation au 1^{er} euro et la limitation à deux tranches d'imposition :

	Taux
1.3 à 3 millions d'euros	0.25 %
> 3 millions d'euros	0.5 %

Un mécanisme de lissage serait prévu entre 1.3 et 1.4 M€ et entre 3 et 3.2 M€ pour éviter les effets de seuil.

Coût de la réforme et manque à gagner :

Le coût de la réforme fiscale est évalué entre 1,5 et 1,7 milliards d'euros. Le gouvernement devant récupérer les 600 millions qu'il ne versera plus au titre du bouclier fiscal, il reste donc 900 millions à 1,1 milliards de recettes nouvelles à trouver à compter de 2012.

Afin de compenser ce manque à gagner pour les caisses de l'Etat, plusieurs mesures sont envisagées :

Donations et successions :

Pour mémoire, un abattement de **159 325 €** est actuellement accordé en ligne directe (parents/enfants). Le rapport fiscal passerait de 6 à **10 ans**, et les dernières tranches du barème progressif seraient **relevées de 5 points** (tranche marginale à 45 %).

Les réductions de droit en fonction de l'âge du donateur seraient purement et simplement **supprimées**, elles vont actuellement de 10 à 50 %.

Exit tax :

Une « exit tax » serait applicable aux résidents qui quittent la France pour exercer leurs plus-values de cessions de titres à l'étranger. Elles seraient constatées lors du départ mais ne seraient acquittées qu'au moment de la vente au taux de **31.3 %**.

Une taxe sur la valeur des résidences secondaires détenues par les étrangers serait également créée.

Taxation des hauts salaires

Le président UMP de la commission des Affaires sociales Pierre Méhaignerie envisage d'imposer une "participation exceptionnelle aux très hauts revenus" dans le cadre de la réforme de l'ISF. Les modalités sont encore à définir.

Autres mesures

Maintien des exonérations partielles et totales existantes avec adaptation des conditions d'exonération des biens professionnels détenus dans plusieurs sociétés et des pactes Dutreuil signés par les actionnaires minoritaires ; maintien des réductions d'impôt PME et dons...

Ces mesures s'appliqueront dès cet été à la publication de la loi au Journal Officiel et non le 01/01/2012. L'Etat attend de ces mesures un surcroît de recettes **d'un milliard d'euros**, sans pourtant être en mesure de quantifier la diminution du nombre de donations qui résultera de cette surtaxation et donc la baisse de rentrées fiscales qui en résultera.

Remarque

Sur le plan de la transmission, l'assurance-vie sortirait ici renforcée de la réforme compte tenu du durcissement de la fiscalité sur les donations.

NOS CONSEILS :

*Si vous envisagiez de **transmettre** une partie de votre patrimoine, c'est le moment d'agir, vite... (bien entendu sous réserve d'une non-rétroactivité de la loi).*

*Concernant les **investissements ISF PME**, le dispositif serait maintenu, vous disposerez de quelques mois supplémentaires pour investir (fin septembre ?).*

Indicateur des taux de crédit

durée	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans
Taux fixe	3.42 %	3.70 %	3.90 %	4 %
Taux variable	2.85 %	3.25 %	3.40 %	3.50 %

Source meilleur taux.com (excellent taux au 06/05/2011, hors assurance, sans cap pour le variable)

FOCUS sur le plafonnement des niches fiscales

Nous avons abordé dans notre précédente newsletter les importants changements de fiscalité au titre de l'impôt sur le revenu dès 2011. Nous avons souhaité illustrer ces changements par un exemple de calcul intégrant le nouveau plafonnement des niches fiscales : **18 000 € + 6 % du revenu imposable.**

EXEMPLE

Couple marié avec 2 enfants à charge.
Revenu net global (après abattements) = 200 000 €

Impôt brut dû = 50 000 € (avant dépenses et investissements ouvrant droit à avantage fiscal)

Plafonnement global calculé : 18 000 + (200 000 € x 6 %) = 30 000 €

Type de réduction	Montant de la dépense	Montant de la réduction	Prise en compte pour le plafonnement	Disponible théorique pour d'autres réductions	Impôt net dû
Emploi d'un salarié à domicile	15 000 €	7 500 €	7 500 €	30 000 € - 27 750 € = 2 250 €	50 000 € - 46 839 € = 3 161 €
Frais de garde d'un enfant de moins de 7 ans	2 300 €	1 150 €	1 150 €		
Don aux œuvres (1)	5 000 €	3 300 €	0 €		
Scellier BBC (2)	200 000 €	4 889 €	4 889 €		
Girardin industriel (3) (rentabilité 20 %)	25 000 €	30 000 €	14 211 €		
TOTAL	247 300 €	46 839 €	27 750 €	2 250 €	

(1) Dons aux œuvres de 66 % non pris en compte dans le plafonnement global

(2) Scellier BBC : réduction de 22 % pour un achat en 2011 (réduction étalée sur 9 ans)

(3) Girardin industriel (sans agrément): réduction retenue nette de rétrocession au locataire (30 000-52.63 %=14211 €)

(3) Nom du produit	Plafond	Taux rétrocession	Réduction impôt max.
Girardin Industriel avec agrément	36 000 €	62.50 %	96 000 €
Girardin industriel sans agrément	36 000 €	52.63 %	76 000 €
Girardin logement social	40 000 €	65 %	114 285 €

Conclusion :

Le cas traité ci-dessus montre que le plafonnement 2011 n'est pas atteint. Plusieurs plafonnements vont en outre coexister en fonction des dates d'investissement (pour mémoire : 25 000 € + 10 % du RI en 2009, 20 000 € + 8 % du RI en 2010). Malgré ces règles de calcul un peu complexes, de nombreuses solutions existent encore pour diversifier votre patrimoine et défiscaliser vos revenus.

Notre équipe est à votre disposition pour étudier votre situation et vous accompagner dans vos projets.

Une offre qui vous ouvre tous les horizons financiers

Cette lettre patrimoniale est une approche générale des sujets traités, elle ne peut se substituer à un conseil personnel pour lequel votre conseiller est compétent. Les informations contenues dans le présent document sont indicatives et réservées au seul usage du destinataire, elles ne sauraient engager la responsabilité d'Axyne Finance. Ce document ne peut être reproduit ou communiqué sans l'autorisation préalable d'Axyne Finance. Ce document est non contractuel.